

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 636

24 mars 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| AFD Saint Martin C S.à r.l. | 30507 | Immobilière Daniela S.à r.l. | 30482 |
| Alpha Business S.A. | 30492 | Kinkade Properties | 30490 |
| Askar Luxembourg s.à r.l. | 30491 | KKR International Flooring 2 S. à r.l. | 30507 |
| Athena Sicav | 30482 | Luxre Investments S.A. | 30488 |
| Babcock & Brown Residential Property Management S.à r.l. | 30510 | Millicom International Cellular S.A. | 30493 |
| Bio Keimling S.à r.l. | 30483 | Nareco Liberty S.A. | 30482 |
| Blue Sky Corporation S.A. | 30485 | Next Consulting S.à r.l. | 30485 |
| Capital International Management Com- pany S.A. | 30485 | Nuclobel Topco 1 S.à r.l. | 30484 |
| Cardinal Shipping S.A. | 30486 | Nuclobel Topco 2 S.à r.l. | 30489 |
| Chimtex S.A. | 30510 | Olle Olsson Reinsurance | 30515 |
| Codebi | 30506 | Peinture Baranowsky S.à r.l. | 30483 |
| Constant Shipping S.A. | 30486 | Peintures Mousel S.A. | 30509 |
| Credit Suisse Money Market Fund Manage- ment Company | 30518 | PKN Baustahlarmierung S.à r.l. | 30484 |
| Daria Holding S.A. | 30492 | Powergen Luxembourg SE | 30490 |
| Elektro Bernd Elsen | 30484 | Rainforest Holding S.A. | 30510 |
| EMS Holdings S.à r.l. | 30523 | R&M Trockenbau S.à r.l. | 30483 |
| Enteara S.A. | 30493 | Rossini Real Estate S.à r.l. | 30486 |
| Estates Management S.A. | 30482 | SDI Investments S.A. | 30487 |
| Eurohealth International S.A. | 30489 | Sidcor S.A. | 30484 |
| Europa Cobalt S.à r.l. | 30512 | SK Participation S.à r.l. | 30509 |
| EUROP ASSISTANCE Société d'assistan- ce | 30489 | StuRe S.A. | 30515 |
| Flaminia Consulting S.A. | 30487 | SVF Participations S.A. | 30506 |
| Fuussekaul Sàrl | 30508 | TSS Luxembourg I S.à r.l. | 30521 |
| Gaming Invest S.à r.l. | 30488 | Viatrix Holding (Luxembourg) | 30509 |
| Gran Ventana S.A. | 30520 | Weigand Holding S.A. | 30507 |
| | | Weigand S.A. | 30507 |
| | | Xola Management Sàrl | 30483 |

Estates Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 133.012.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 février 2009

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 83, Pafebruch, L - 8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030558/9534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00784. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Nareco Liberty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 79.145.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030560/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05849. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Athena Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.027.

—
Le rapport annuel au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009030567/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08788. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Immobilière Daniela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 153, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 75.959.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société IMMOBILIERE

DANIEL S.à R.L.

Signature

Un mandataire ad hoc

Référence de publication: 2009030576/7363/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00714. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Peinture Baranowsky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 117.800.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3. März 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030569/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03523. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

R&M Trockenbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 119.494.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3. März 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030570/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03525. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Bio Keimling S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6648 Wasserbillig, 2, rue des Sports.
R.C.S. Luxembourg B 98.285.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3. März 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030572/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03531. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Xola Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.423.227,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.001.

Par Assemblée Générale ordinaire du 25 février 2009, les actionnaires de la société ont décidé, a effet immédiat, de transférer le siège social du 8-10 rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Le Mandataire

Référence de publication: 2009030865/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Sidcor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.984.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030589/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08684. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Elektro Bernd Elsen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.889.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009030590/7542/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00577. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

PKN Baustahlarmierung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 134.634.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3. März 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030575/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03528. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Nuclobel Topco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.871.046,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.755.

Il résulte de conventions de transfert de parts sociales prenant effet au 6 février 2009 que:

- P4 Sub L.P.1, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, a transféré 1.871.046 parts sociales de la Société à P4 Continuing Sub L.P.1, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, enregistré au Greffe, Royal Court House, Guernesey, sous le numéro 1138.

Il en résulte, qu'à compter du 6 février 2009, les 1.871.046 parts sociales, composant le capital de la Société, sont détenues par P4 Continuing Sub L.P.1.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2009030927/3794/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Blue Sky Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 90.840.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLUE SKY CORPORATION S.A.

SGG S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2009030626/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00305. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Next Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 90.002.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3. März 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030573/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03529. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Capital International Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 41.479.

RECTIFICATIF

Note rectificative du dépôt (080166415) du 12 novembre 2008 pour Capital International Management Company S.A.:
lire

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Clark Taber, Monsieur Hamish Forsyth, Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve et Mr Shaw B. Wagener en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2009.

et non

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Clark Taber, Madame Ida Levine, Monsieur Hamish Forsyth, Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve et Mr Shaw B. Wagener en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 Janvier 2009.

Pour Capital International Management Company

Mara Marangelli

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

(en tant qu'Agent Domiciliaire)

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Référence de publication: 2009030936/13/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Cardinal Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.878.

—
EXTRAIT

Dans un courrier envoyé au Conseil d'Administration, M. Arnaud Bezzina a informé les administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARDINAL SHIPPING

Signature

Référence de publication: 2009030729/8214/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Constant Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.099.

—
EXTRAIT

Dans un courrier envoyé au Conseil d'Administration, M. Jean-Claude RAMON a informé les administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 juillet 2008.

Dans un courrier envoyé au Conseil d'Administration, M. Arnaud Bezzina a informé les administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions de Commissaires aux Comptes avec effet au 30 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSTANT SHIPPING SA

Signature

Référence de publication: 2009030728/8214/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Rossini Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 47.075,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.749.

—
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire prise par les l'associés en date du 16 février 2009**Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant catégorie A de la société avec effet au 16 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alan DUNDON de son poste de gérant catégorie B de la société avec effet au 16 février 2009.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Laurent KIND, né le 28 novembre 1971 à Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant catégorie B de la société avec effet au 16 février 2009.

Monsieur Laurent KIND est désigné pour une période illimitée néanmoins son mandat peut-être révoquer ou remplacer lors de l'assemblée générale des associés.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a nommé Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant catégorie A de la société avec effet au 16 février 2009.

Madame Géraldine SCHMIT est désignée pour une période illimitée néanmoins son mandat peut-être révoquer ou remplacer lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009030731/6341/32.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

SDI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 90.712.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire prise par l'associé unique en date du 25 février 2009

L'Associé Unique a nommé Monsieur Laurent KIND, né le 28 novembre 1971 à Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat et pour une durée de six ans.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009030733/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Flaminia Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 82.972.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 décembre 2008:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

- Me Benito Beneventano, Avocat, domicilié au 9 Via Levico I-00198 Roma, en qualité d'Administrateur,
- M. Maurice Christe, consultant, domicilié professionnellement au 11 rue de Candolle CH-1205 Genève, en qualité d'Administrateur,
- Eyepro Software SA, une société ayant son siège social au 24 De Castro Street, Wickhams Cay, 1, Road Town, Tortola, B.V.I., en qualité d'Administrateur,
- Luxfiducia S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 décembre 2008:

Le conseil d'administration a nommé Me Benito Beneventano, Avocat, domicilié au 9 Via Levico I-00198 Roma, en qualité d'Administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.
LUXFIDUCIA S.à.r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009030673/1629/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Luxre Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 132.184.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 27 janvier 2009 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme LUXRE INVESTMENTS S.A.:

1. Le Conseil d'Administration a accepté la démission de Monsieur Cristiano FALCONI de son mandat d'Administrateur.

2. Le Conseil d'Administration a décidé de coopter, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Me Nicola GIANOLI, avocat, domicilié professionnellement au 1, Riva Albertoli - CH-6900 Lugano. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.
LUXFIDUCIA S.à.r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009030674/1629/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Gaming Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.256.200,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.813.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 26 janvier 2009 que:

- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., Via Nirone 8, I-20121 Milan, Italie a transféré 390 parts sociales de Catégorie B de la Société à Gaminghouse S.A., 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Il en résulte, qu'à compter du 26 janvier 2009, le capital de la Société est réparti comme suit:

- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A.: 19.515 parts sociales de Catégorie B et 607 parts sociales de Catégorie C

- Gaminghouse S.A.: 148.756 parts sociales de Catégorie A et 1.369 parts sociales de Catégorie B

- Séverine Michel: 1 part sociale de Catégorie A

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2009030929/3794/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08940. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Eurohealth International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.948.

Nous soussigné EUROTRUST S.A., demeurant au 33 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg démissionnons avec effet immédiat de notre poste de commissaire aux comptes dans la société, EUROHEALTH INTERNATIONAL S.A. 33 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B N°132.948.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031470/576/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

EUROP ASSISTANCE, EUROP ASSISTANCE Société d'assistance, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 13.855.

Déclaration

Par acte notarié reçu du notaire Maître Blanche Moutrier en date du 20 juin 2008, la soussignée, Europ Assistance (Belgium) S.A. (la "Société Absorbante") en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois Europ Assistance, Société d'assistance ayant son siège social au 12, rue Léon Laval, L- 3372 Leudelange, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 13.855 (la "Société Absorbée"), a approuvé la fusion par absorption de cette dernière par la première sous la condition suspensive de l'obtention de l'autorisation du transfert de portefeuille de la Société Absorbée à la Société Absorbante délivrée par le Ministre du Trésor et du Budget (le "Ministre").

Le Ministre a, par un arrêté ministériel daté du 2 juillet 2008 publié le 6 août 2008 au Mémorial B, no 61, Recueil Administratif et Economique, autorisé la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

Le constat de la réalisation de la condition suspensive a été opéré au niveau de la Société Absorbante le 21 août 2008 devant l'étude du notaire Vroninks de résidence en Belgique.

Au vu de ce qui précède, la soussignée déclare par la présente que la condition suspensive dont était assortie la fusion pré décrite, s'est réalisée de sorte que la fusion est définitivement acquise avec effet au 20 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Europ Assistance (Belgium) S.A.

J. Michel VERHAEGEN / Thierry DELVAUX

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009031424/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Nuclobel Topco 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.632.287,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.756.

Il résulte de conventions de transfert de parts sociales prenant effet au 6 février 2009 que:

- Permira IV L.P.2, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, a transféré 4.438.188 parts sociales de la Société à Permira IV Continuing L.P.2, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, enregistré au Greffe, Royal Court House, Guernesey, sous le numéro 1136.

Il en résulte, qu'à compter du 6 février 2009, le capital de la Société est réparti comme suit:

- Permira IV Continuing L.P.2: 4.438.188 parts sociales
- P4 Co-Investment L.P.: 42.918 parts sociales
- Permira Investments Limited: 151.181 parts sociales

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2009030926/3794/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Powergen Luxembourg SE, Société Européenne.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 79.617.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 janvier 2009 que M. Paul de Haan, comptable, né le 20 juin 1971 à Alkmaar (Pays-Bas), résidant professionnellement au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé administrateur supplémentaire de la Société avec effet au 28 janvier 2009 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires délibérant sur l'approbation des comptes annuels pour l'année sociale s'étant terminée le 31 décembre 2008 qui se tiendra en 2009.

Suite à ce qui précède, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- M. Eric ISAAC
- M. David BEYNON
- M. Stefan HLOCH
- M. Jack GROESBEEK
- M. Paul de HAAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009030931/260/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Kinkade Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.201.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire prise par l'associé unique en date du 16 février 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la société avec effet au 16 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alan DUNDON de son poste de gérant de la société avec effet au 16 février 2009.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Laurent KIND, né le 28 novembre 1971 à Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société avec effet au 16 février 2009.

Monsieur Laurent KIND est désigné pour une période illimitée néanmoins son mandat peut-être révoquer ou remplacer lors de l'assemblée générale de l'associé unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a nommé Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société avec effet au 16 février 2009.

Madame Géraldine SCHMIT est désignée pour une période illimitée néanmoins son mandat peut-être révoquer ou remplacer lors de l'assemblée générale de l'associé unique.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009030741/6341/31.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08877. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090034752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Askar Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 116.807.

Written resolution of the sole shareholder

The undersigned,

Askar Real Estate Investment Advisory ehf., with registered address at Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavik, Iceland being the sole shareholder of Askar Luxembourg S.à.r.l., incorporated under the laws of Luxembourg under number B 116807, having its registered office at 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (hereinafter referred to as the Company),

takes the following resolution

I. To accept the resignation of Mr Tómas Sigurdson, residing at 103, Frostaskjol, IS-107 Reykjavik, Iceland as manager of the Company.

II. To re-elect Mr Peter Engelberg, professionally residing at 2-4 Avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg as manager of the company.

III. To re-elect Mr Gilles Wecker, professionally residing at 2-4 Avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg as manager of the company.

IV. To appoint Mr Bjorgvin Narfi Asgeirsson, residing at Gvendargeisla 8, 113 Reykjavik, Iceland as manager of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

V. To change the registered address of the Company to 2-4 Avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg

Thus adopted on January 15th, 2009.

For and on behalf of Askar Real Estate Investment Advisory

Bjarki A Brynjarsson

Résolution de l'actionnaire unique

Le soussigné,

Askar Real Estate Investment Advisory ehf., siège social situé au Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavik, Islande

Représentant l'unique actionnaire de la société Askar Luxembourg S.à.r.l., incorporée sous la législation du Luxembourg avec le numéro B 116807, avec le siège social situé au 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (appelée la "Société"),

Décide les résolutions suivantes:

I. D'accepter la résignation de M. Tómas Sigurdson, demeurant au 103, Frostaskjol, IS-107 Reykjavik, Islande comme gérant de la Société.

II. De ré-élire M. Peter Engelberg, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme gérant de la Société.

III. De ré-élire M. Gilles Wecker, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme gérant de la Société.

IV. D'élire M. Bjorgvin Narfi Asgeirsson, demeurant au Gvendargeisla 8, 113 Reykjavik, Iceland comme gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

V. De changer l'adresse du siège social de la Société au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

La présente a pour effet le 15 janvier 2009.

Pour Askar Real Estate Investment Advisory

Bjarki A Brynjarsson

Référence de publication: 2009032040/1369/46.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05465. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090036092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Alpha Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.256.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 février 2009

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-1471) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour copie conforme

F. DUMONT / A. RENARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009031774/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06716. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090035264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Daria Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.797.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 février 2009

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat;

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Gérants suivants de la Société comme suit:

* Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Catherine PISVIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour copie conforme
DARIA HOLDING S.A.
C. PISVIN / C. SCHLESSER
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009032031/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Enteara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.055.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 décembre 2008, acte n°686 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2009031724/208/14.

(090035058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of February,
before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Millicom International Cellular S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at, 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 40.630 ("Millicom"), incorporated by deed drawn up on 11 June 1997 by Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Eich, Grand Duchy of Luxembourg, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 395 dated 11 September 1992 ("Millicom").

The articles of association of Millicom (the "Articles") were amended several times and for the last time by a deed drawn up on 7 July 2008 by Maître Paul Decker, prenamed, published in the Mémorial, number 1933 of 7 August 2008.

The extraordinary general meeting of the shareholders of Millicom (the "Meeting") is declared open at 11.00 a.m. and is presided by Mr Lars Swenningsson, Corporate Secretary, with professional address at 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman") upon the authorisation and delegation by the Chairman of Millicom's Board of Directors and with the consent of the shareholders present.

With the consent of the shareholders, the Chairman appoints as secretary Mr Jean-Michel Schmit, attorney at law, with professional address at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Secretary").

The Meeting elects as scrutineer Ms Candida Gillespie, Legal Assistant, with professional address at 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Scrutineer").

The Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- That the agenda of the Meeting is:

1. To renew the authorization granted to the Board of Directors in Article 5 of Millicom's Articles of Association to issue new shares up to a share capital of one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred dollars (USD 199,999,800) divided into one hundred thirty-three million three hundred thirty-three thousand two hundred (133,333,200) shares with a par value of one dollar fifty cents (USD 1.50) per share for a period of five years from the date of publication of the notarial deed documenting the authorization.

2. In relation to the renewal of the authorized share capital, to receive the special report of the Board of Directors of Millicom issued in accordance with Article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, as amended, inter alia on the reasons why the Board of Directors shall be authorized to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders

when issuing new shares under the authorized capital and to approve the granting to the Board of Directors of the power to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when doing so.

3. In relation to the renewal of the authorized share capital, to amend the second bullet point of the fourth paragraph of Article 5 - Corporate Capital - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of distributable reserves or premium reserves, or in any other manner; and".

4. In relation to the renewal of the authorized share capital, to amend the fifth paragraph of Article 5 - Corporate Capital - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the notarial deed documenting the renewal of the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette - Mémorial C - and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors."

5. To the extent necessary, approve and ratify all issuances of new shares resolved upon by the Board of Directors in the past on the basis of the authorization granted to it under Article 5 mentioned in the preceding agenda point.

6. To the extent necessary, approve and ratify all amendments to Millicom's Articles of Association resolved upon by the general meeting of shareholders on 29 May 2007 and documented in a notarial deed of 3 July 2007.

7. To amend the date of the annual general meeting which shall be held on the last Tuesday of May of each year, at 10.00 a.m., effective from the AGM 2010 and hence to amend Article 19 - Annual General Meeting - of Millicom's Articles of Association accordingly.

8. To amend Millicom's object and hence to amend Article 3 - Purposes - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "The Company's purpose is to engage in all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign business enterprise, including but not limited to, the administration, management, control and development of any such enterprise.

The Company may, in connection with the foregoing purposes, (i) acquire or sell by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any equity or debt securities or other financial instruments representing ownership rights, claims or assets issued by, or offered or sold to, any public or private issuer, (ii) issue any debt instruments exercise any rights attached to the foregoing securities or financial instruments, and (iii) grant any type of direct or indirect assistance, in any form, to or for the benefit of subsidiaries, affiliates or other companies in which it holds a participation directly or indirectly, including but not limited to loans, guarantees, credit facilities, technical assistance.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing."

9. To amend Millicom's Articles of Association further as follows:

9.1 To amend the sixth paragraph of Article 6 - Shares - of Millicom's Articles of Association by deleting the reference to "Article 7"; the sixth paragraph of Article 6 shall thus read as follows: "The shares shall be freely transferable."

9.2 To further amend Article 6 - Shares - of Millicom's Articles of Association by adding the following paragraph at the end of the Article: "As required by the Luxembourg law on transparency obligations of 11 January 2008 (the "Transparency Law"), any person who acquires or disposes of shares in the Company's capital must notify the Company's board of directors of the proportion of shares held by the relevant person as a result of the acquisition or disposal, where that proportion reaches, exceeds or falls below the thresholds referred to in the Transparency Law. As per the Transparency Law, the above also applies to the mere entitlement to acquire or to dispose of, or to exercise, voting rights in any of the cases referred to in the Transparency Law. As per this Article, the requirements of the Transparency Law also apply where the mentioned proportion reaches, exceeds or falls below a threshold of 3%. The penalties provided for in article 28 of the Transparency Law apply to any breach of the above mentioned obligation, including with respect to the 3% threshold."

9.3 To amend Article 7 - Board of Directors - of Millicom's Articles of Association by inserting the following sentence after the current second paragraph: "Where a legal person is appointed as a director (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 5bis of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended".

9.4 To amend the first paragraph of Article 8 - Meetings of the Board of Directors - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "The board of directors shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions passed at the general meetings of shareholders".

9.5 To amend the fifth paragraph of Article 8 - Meetings of the Board of Directors - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "No such written notice is required if all the members of the board of directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the board

of directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors".

9.6 To amend the seventh paragraph of Article 8 - Meetings of the Board of Directors - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "Any member of the board of directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy".

9.7 To amend the tenth paragraph of Article 8 - Meetings of the Board of Directors - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature".

9.8 To amend the eleventh paragraph of Article 8 - Meetings of the Board of Directors - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the board of directors held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg".

9.9 To amend Article 11 - Delegation of Powers - of Millicom's Articles of Association by deleting the current last paragraph thereof.

9.10 To amend the third paragraph of Article 21 - Procedure, Vote - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed".

9.11 To amend Article 21 - Procedure, Vote - of Millicom's Articles of Association by inserting the following paragraph after the current third paragraph: "The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the shareholders' meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company within the time period set by the Company's board of directors, or, absent any time period set by the board of directors, at least 72 (seventy-two) hours before the relevant shareholders' meeting".

9.12 To amend the sixth paragraph of Article 21 - Procedure, Vote - of Millicom's Articles of Association by replacing the fifth sentence of said paragraph by the following text: "At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the votes cast."

9.13 To amend Article 21 - Procedure, Vote - of Millicom's Articles of Association by deleting the current last two paragraphs thereof.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders, by the bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the Meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

IV.- That all shareholders of Millicom have been duly convened by a notice published in the newspaper "Tageblatt" as well as in the Memorial on 22 January 2009 and 3 February 2009, informing all shareholders of Millicom of the above agenda of the Meeting.

V.- That it appears from the attendance list mentioned that out of the one hundred eight million forty-six thousand five hundred and forty-eight (108,046,548) shares issued by Millicom, sixty-one million eight hundred fifteen thousand two hundred and fifty-eight (61,815,258) shares, i.e. more than half of the shares are present or represented at the present Meeting, so that in accordance with article 21 of the Articles, the quorum necessary to adopt an amendment to the Articles, of one half of the issued share capital of Millicom, is reached and the Meeting is thus duly constituted and may validly resolve on its agenda.

The Meeting then adopts, after deliberation each time, the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges to receive, in relation to the renewal of the authorized share capital, the special report of the Board of Directors of Millicom issued in accordance with Article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, as amended, inter alia on the reasons why the Board of Directors shall be authorized to remove or limit the preferential subscription

right of the shareholders when issuing new shares under the authorized capital and to approve the granting to the Board of Directors of the power to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when doing so.

The Meeting thereupon resolves to renew the authorization granted to the Board of Directors in Article 5 of Millicom's Articles of Association to issue new shares up to a share capital of one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred dollars (USD 199,999,800.-) divided into one hundred thirty-three million three hundred thirty-three thousand two hundred (133,333,200) shares with a par value of one dollar fifty cents (USD 1.50) per share for a period of five years from the date of publication of the notarial deed documenting the authorization.

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 56,879,667
- against: 4,232,120
- abstained: 703,471

Second resolution

The Meeting resolves to amend in relation to the renewal of the authorized share capital the second bullet point of the fourth paragraph of Article 5 - Corporate Capital - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of distributable reserves or premium reserves, or in any other manner; and".

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,055,687
- against: 40,183
- abstained: 719,388

Third resolution

The Meeting resolves to amend in relation to the renewal of the authorized share capital the fifth paragraph of Article 5 - Corporate Capital - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the notarial deed documenting the renewal of the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette - Memorial C - and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors."

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,055,687
- against: 40,183
- abstained: 719,388

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve and ratify, to the extent necessary, all issuances of new shares resolved upon by the Board of Directors in the past on the basis of the authorization granted to it under Article 5 mentioned in the preceding resolution.

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,058,494
- against: 37,533
- abstained: 719,231

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve and ratify, to the extent necessary, all amendments to Millicom's Articles of Association resolved upon by the general meeting of shareholders on 29 May 2007 and documented in a notarial deed of 3 July 2007.

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 56,770,220
- against: 4,325,807
- abstained: 719,231

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the date of the annual general meeting which shall be held on the last Tuesday of May of each year, at 10.00 a.m., effective from the AGM 2010 and hence to amend Article 19 -Annual General Meeting - of Millicom's Articles of Association accordingly.

Said Article 19 shall forthwith read as follows:

"The annual general meeting will be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Tuesday of May of each year, at 4.00 p.m. for the year 2009, and then for the following years at 10.00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day."

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,093,437
- against: 18,350
- abstained: 703,471

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend Millicom's object and hence to amend Article 3 - Purposes - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "The Company's purpose is to engage in all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign business enterprise, including but not limited to, the administration, management, control and development of any such enterprise.

The Company may, in connection with the foregoing purposes, (i) acquire or sell by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any equity or debt securities or other financial instruments representing ownership rights, claims or assets issued by, or offered or sold to, any public or private issuer, (ii) issue any debt instruments exercise any rights attached to the foregoing securities or financial instruments, and (iii) grant any type of direct or indirect assistance, in any form, to or for the benefit of subsidiaries, affiliates or other companies in which it holds a participation directly or indirectly, including but not limited to loans, guarantees, credit facilities, technical assistance.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing."

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 60,530,577
- against: 545,450
- abstained: 739,231

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend Millicom's Articles of Association further as follows:

8.1 The Meeting resolves to amend the sixth paragraph of Article 6 -Shares - of Millicom's Articles of Association by deleting the reference to "Article 7"; the sixth paragraph of Article 6 shall thus read as follows: "The shares shall be freely transferable."

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,796,631
- against: 18,350
- abstained: 277

8.2 The Meeting resolves to further amend Article 6 - Shares - of Millicom's Articles of Association by adding the following paragraph at the end of the Article: "As required by the Luxembourg law on transparency obligations of 11 January 2008 (the "Transparency Law"), any person who acquires or disposes of shares in the Company's capital must notify the Company's board of directors of the proportion of shares held by the relevant person as a result of the acquisition or disposal, where that proportion reaches, exceeds or falls below the thresholds referred to in the Transparency Law. As per the Transparency Law, the above also applies to the mere entitlement to acquire or to dispose of, or to exercise, voting rights in any of the cases referred to in the Transparency Law. As per this Article, the requirements of the Transparency Law also apply where the mentioned proportion reaches, exceeds or falls below a threshold of 3%. The penalties provided for in article 28 of the Transparency Law apply to any breach of the above mentioned obligation, including with respect to the 3% threshold."

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 49,540,866
- against: 12,274,272
- abstained: 120

8.3 The Meeting resolves to amend Article 7 - Board of Directors - of Millicom's Articles of Association by inserting the following sentence after the current second paragraph: "Where a legal person is appointed as a director (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended".

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,812,331
- against: 2,807
- abstained: 120

8.4 The Meeting resolves to amend the first paragraph of Article 8 -Meetings of the Board of Directors - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "The board of directors shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions passed at the general meetings of shareholders".

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,812,331
- against: 2,807
- abstained: 120

8.5 The Meeting resolves to amend the fifth paragraph of Article 8 -Meetings of the Board of Directors - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "No such written notice is required if all the members of the board of directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the board of directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors".

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,796,631
- against: 18,507
- abstained: 120

8.6 The Meeting resolves to amend the seventh paragraph of Article 8 -Meetings of the Board of Directors - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "Any member of the board of directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy".

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,812,331
- against: 2,807
- abstained: 120

8.7 The Meeting resolves to amend the tenth paragraph of Article 8 -Meetings of the Board of Directors - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature".

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,812,331
- against: 2,807
- abstained: 120

8.8 The Meeting resolves to amend the eleventh paragraph of Article 8 -Meetings of the Board of Directors - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the board of directors held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg".

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,812,331
- against: 2,807
- abstained: 120

8.9 The Meeting resolves to amend Article 11 - Delegation of Powers -of Millicom's Articles of Association by deleting the current last paragraph thereof.

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 56,466,773

- against: 4,082,154
- abstained: 1,266,331

8.10 The Meeting resolves to amend the third paragraph of Article 21 -Procedure, Vote - of Millicom's Articles of Association by replacing it by the following text: "A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed".

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,812,488
- against: 2,650
- abstained: 120

8.11 The Meeting resolves to amend Article 21 - Procedure, Vote - of Millicom's Articles of Association by inserting the following paragraph after the current third paragraph: "The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the shareholders' meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company within the time period set by the Company's board of directors, or, absent any time period set by the board of directors, at least 72 (seventy-two) hours before the relevant shareholders' meeting".

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,781,028
- against: 18,350
- abstained: 15,880

8.12 The Meeting resolves to amend the sixth paragraph of Article 21 -Procedure, Vote - of Millicom's Articles of Association by replacing the fifth sentence of said paragraph by the following text: "At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the votes cast."

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,776,728
- against: 38,410
- abstained: 120

8.13 The Meeting resolves to amend Article 21 - Procedure, Vote - of Millicom's Articles of Association by deleting the current last two paragraphs thereof.

This resolution has been passed with the following votes:

- in favour: 61,253,928
- against: 18,350
- abstained: 542,980

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Meeting was closed at 11.30 a.m.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by Millicom as a result of this document, are estimated at approximately EUR 2,800.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

In faith of which, We, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize février,
par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Millicom International Cellular S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.630 ("Millicom"), constituée selon un acte notarié du 11 juin 1997 de Maître Joseph Kerschen, alors

notaire de résidence à Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 395 du 11 septembre 1992 ("Millicom").

Les statuts de Millicom (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, précité du 7 juillet 2008, publié au Mémorial, numéro 1933 du 7 août 2008.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Millicom (l'"Assemblée") est déclarée ouverte à 11.00 heures et est présidée par M. Lars Swenningsson, Corporate Secretary, demeurant professionnellement à 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange (le "Président") sur autorisation et délégation du Président du Conseil d'Administration de Millicom et avec l'accord des actionnaires présents.

Avec l'accord des actionnaires, Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Jean-Michel Schmit, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur, Mme Candida Gillespie, Assistante Juridique, demeurant professionnellement à 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange (le "Scrutateur").

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renouveler l'autorisation accordée par le conseil d'administration à l'Article 5 des Statuts de Millicom d'émettre de nouvelles actions de manière à ce que le capital social puisse être porté jusqu'à cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent dollars (USD 199.999.800,-) divisé en cent trente-trois millions trois cent trente-trois mille deux cents (133.333.200) actions ayant une valeur nominale d'un dollar et cinquante cents (USD 1,50) par action pour une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'acte notarié documentant cette autorisation.

2. En relation avec le renouvellement du capital autorisé, recevoir le rapport spécial du conseil d'Administration de Millicom émis conformément à l'Article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et traitant entre autre des raisons pour lesquelles le conseil d'administration doit être autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires au moment de l'émission de nouvelles actions au moyen du capital autorisé et approuver la faculté accordée au conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en procédant de la sorte.

3. En relation avec le renouvellement du capital social autorisé, de modifier le deuxième point du quatrième paragraphe de l'Article 5 - Capital Social - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "- procéder à toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, ayant pour contrepartie le paiement en espèces ou en nature, par la conversion de dettes, l'intégration de réserves distribuables ou de réserves de prime d'émission, ou de toute autre manière; et".

4. En relation avec le renouvellement du capital social autorisé, de modifier le cinquième paragraphe de l'Article 5 - Capital Social - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "Cette autorisation est valable pour une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de l'acte notarié documentant le renouvellement du capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg - Mémorial C - et il pourra être renouvelé par une assemblée générale des actionnaires pour ces actions du capital social autorisé qui n'auront pas été jusqu'alors émises par le conseil d'administration."

5. Dans la mesure nécessaire, approuver et ratifier toutes les émissions de nouvelles actions décidées par le conseil d'administration sur la base de l'autorisation accordée par ce dernier en vertu de l'Article 5 mentionné au point précédent de l'agenda.

6. Dans la mesure nécessaire, approuver et ratifier toutes les modifications des Statuts de Millicom décidées par l'assemblée générale des actionnaires le 29 mai 2007 et documentées dans un acte notarié du 3 juillet 2007.

7. Modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui devra avoir lieu le dernier mardi du mois de mai de chaque année, à 10.00 heures, à partir de l'assemblée générale annuelle de 2010 et par conséquent, modifier l'Article 19 - Assemblée générale annuelle - des Statuts de Millicom en conséquence.

8. Modifier l'objet social de Millicom et par conséquent l'Article 3 - Objet - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "L'objet pour lequel la société est constituée est de s'engager dans toute opération relevant directement ou indirectement de l'acquisition de participations dans toute entreprise commerciale, y compris, mais sans que cette énumération soit limitative, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de toute entreprise, et de s'engager dans toutes autres opérations dans lesquelles une société de droit luxembourgeois peut s'engager.

La Société peut, en relation avec l'objet susmentionné, (i) acquérir ou vendre par la souscription, l'achat, l'échange ou tout autre procédé, des actions ou obligations or tout autre instrument financier représentant des droits de propriété, créances ou actifs émis par, offertes ou vendus au public ou à un émetteur privé, (ii) émettre des instruments de dette et émettre des droits attachés aux actions et obligations mentionnés ci-dessus ou aux instruments financiers, et (iii) accorder tout type d'assistance directe ou indirecte, sous toute forme, à ou pour le bénéfice de succursales, filiales, ou tout autre type de société dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation, y compris de manière non-exhaustive des prêts, garanties, facilités de crédit, assistance technique. D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières et accomplir toute autre activité qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social susmentionné."

9. Modifier également les Statuts de Millicom comme suit:

9.1 Modifier le sixième paragraphe de l'Article 6 - Actions - des Statuts de Millicom en supprimant la référence à l'Article 7"; le sixième paragraphe de l'Article 6 devra en conséquence être énoncé comme suit: "Les actions seront transférables librement."

9.2 Modifier également l'Article 6 - Actions - des Statuts de Millicom en ajoutant le paragraphe suivant à la fin de l'Article: "Comme requis par la loi luxembourgeoise relative aux obligations de transparence du 11 janvier 2008 (la "Loi Transparence"), toute personne qui acquiert ou cède des actions dans le capital de la Société est tenue de notifier le conseil d'administration de la Société le pourcentage d'actions détenues par la personne concernée suite à l'acquisition ou la cession, lorsque ce pourcentage atteint, passe au-dessus ou en dessous des seuils mentionnés par la Loi Transparence. Selon la Loi Transparence, ce qui précède s'applique aussi au seul droit d'acquérir ou de céder ou d'exercer des droits de vote dans chacun des cas auxquels la Loi Transparence fait référence. Selon cet Article, les conditions de la Loi Transparence s'appliquent aussi quand le pourcentage mentionné atteint, passe au-dessus ou en dessous de 3%. Les sanctions édictées par l'article 28 de la Loi Transparence s'appliquent à toute violation de l'obligation susmentionnée, y inclus par rapport au seuil de 3%."

9.3 Modifier l'Article 7 - Conseil d'administration - des Statuts de Millicom par l'insertion de la phrase suivante après le second paragraphe en vigueur: "Quand une personne morale sera nommée administrateur (la "Personnalité Morale"), la Personne Morale devra désigner une personne physique (représentant permanent) qui devra représenter la personne morale comme dirigeant unique ou comme membre du conseil conformément à l'article 5bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée".

9.4 Modifier le premier paragraphe de l'Article 8 - Réunions du Conseil d'administration - des Statuts de Millicom en remplaçant celui-ci par le texte suivant: "Le conseil d'administration devra nommer un président (le "Président") parmi ses membres et pourra choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être administrateur, et qui sera responsable de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des résolutions adoptées aux assemblées générales des actionnaires".

9.5 Modifier le premier paragraphe de l'Article 8 - Réunions du Conseil d'administration - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "Une telle convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à l'occasion de la réunion et s'ils précisent qu'ils ont été dûment informés, et d'avoir eu pleine connaissance de l'agenda de la réunion. La nécessité d'une convocation peut être supprimée si les membres y consentent par écrit, que ce soit par un original, un fax, ou un e-mail auquel une signature électronique (valable selon le droit luxembourgeois) est jointe, de chaque membre du conseil d'administration. Une convocation écrite séparée ne sera pas requise pour les réunions qui sont tenues à des moments et des lieux déterminés dans une annexe adoptée antérieurement par une résolution du conseil d'administration."

9.6 Modifier le septième paragraphe de l'Article 8 - Réunions du Conseil d'administration - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "Tout membre du conseil d'administration peut agir à n'importe quelle réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, que ce soit par un original, un fax, ou un courriel auquel une signature électronique (valable selon le droit luxembourgeois) est jointe, un autre administrateur comme son mandataire".

9.7 Modifier le dixième paragraphe de l'Article 8 - Réunions du Conseil d'administration - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil d'administration pourra aussi être adoptée en cas d'urgence ou si d'autres circonstances exceptionnelles le justifient. Une telle résolution devra consister en un ou plusieurs documents contenant la résolution et signée, manuellement ou électroniquement par le procédé de signature électronique (valable selon le droit luxembourgeois), par chaque administrateur. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature".

9.8 Modifier le onzième paragraphe de l'Article 8 - Réunions du Conseil d'administration - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "Chaque administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire par lequel (i) les administrateurs présents à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent entendre et parler à chacun d'entre eux, (iii) la transmission de la réunion est réalisée de façon ininterrompue et (iv) les administrateurs peuvent débattre comme il se doit, et participent à une réunion par tout moyen qui équivaut à une présence physique à la réunion. Une réunion du conseil d'administration tenue par de tels moyens de communication sera réputée avoir été tenue à Luxembourg".

9.9 Modifier l'Article 11 - Délégation de Pouvoirs - des Statuts de Millicom en supprimant le dernier paragraphe de celui-ci.

9.10 Modifier le troisième paragraphe de l'Article 21 - Procédure, Vote - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "Un actionnaire peut agir à une Assemblée Générale en nommant une autre personne qui ne doit pas nécessairement être actionnaire comme son mandataire, par écrit, que ce soit par un original, un fax, ou un courriel auquel une signature électronique (valable selon le droit luxembourgeois) est jointe".

9.11 Modifier l'Article 21 - Procédure, Vote - des Statuts de Millicom en insérant le paragraphe suivant après le troisième paragraphe actuel: "Les actionnaires ont la possibilité de voter par écrit (par le biais de bulletins de vote) sur les résolutions soumises à l'assemblée des actionnaires à la condition que les bulletins de vote écrits incluent (i) le nom, le prénom, l'adresse et la signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera ce droit, (iii) l'agenda tel qu'indiqué dans la convocation écrite (iv) les instructions de vote (approbation, refus,

abstention) pour chaque point de l'agenda. Afin d'être pris en compte, les bulletins de vote originaux doivent être reçus par la Société dans un délai décidé par le conseil d'administration ou, en l'absence d'un délai prévu par le conseil d'administration, au moins 72 (soixante-douze) heures avant l'assemblée des actionnaires en question".

9.12 Modifier le sixième paragraphe de l'Article 21 - Procédure, Vote - des Statuts de Millicom en le remplaçant la cinquième phrase dudit paragraphe par le texte suivant: "A l'occasion de ces deux réunions, les résolutions, afin d'être valables, doivent être prises par un vote adopté à la majorité des deux-tiers."

9.13 Modifier l'Article 21 - Procédure, Vote - des Statuts de Millicom en supprimant les deux derniers paragraphes de celui-ci.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par le mandataire, par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte.

IV.- Que tous les actionnaires de Millicom ont été dûment convoqués, par la publication dans le journal "Tageblatt", tout comme dans le Mémorial les 22 janvier 2009 et 3 février 2009, d'une convocation, informant les actionnaires de Millicom de l'agenda ci-dessus.

V.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les cent huit millions quarante-six mille cinq cent quarante-huit (108.046.548) actions en circulation de Millicom, soixante et un millions huit cent quinze mille deux cent cinquante-huit (61.815.258) actions, c'est-à-dire plus de la moitié des actions, sont présentes ou représentées à l'Assemblée, en conformité avec l'article 21 des Statuts, le quorum de la moitié du capital social de Millicom nécessaire pour adopter une modification des Statuts, a été atteint et l'Assemblée est dûment constituée et pourrait statuer sur son agenda connu par les actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée a ensuite adopté, après délibération chaque fois, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée prend connaissance, en relation avec le renouvellement du capital social autorisé, du rapport spécial du conseil d'administration de Millicom émis conformément à l'Article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et traitant entre autre des raisons pour lesquelles le conseil d'administration doit être autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires au moment de l'émission de nouvelles actions au moyen du capital autorisé et approuver la faculté accordée au conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en procédant de la sorte.

L'Assemblée décide de renouveler l'autorisation accordée par le conseil d'administration à l'Article 5 des Statuts de Millicom d'émettre de nouvelles actions de manière à ce que le capital social puisse être porté jusqu' à cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent dollars (USD 199.999.800,-) divisé en cent trente-trois millions trois cent trente-trois mille deux cents (133.333.200) actions ayant une valeur nominale d'un dollar et cinquante cents (USD 1,50) par action pour une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'acte notarié documentant cette autorisation.

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 56.879.667
- contre: 4.232.120
- abstention: 703. 471

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier, en relation avec le renouvellement du capital social autorisé, le deuxième point du quatrième paragraphe de l'Article 5 - Capital Social - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "- procéder à toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, ayant pour contrepartie le paiement en espèces ou en nature, par la conversion de dettes, l'intégration de réserves distribuables ou de réserves de prime d'émission, ou de toute autre manière; et".

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.055.687
- contre: 40.183
- abstention: 719.388

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier, en relation avec le renouvellement du capital social autorisé, le cinquième paragraphe de l'Article 5 - Capital Social - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "Cette autorisation est valable pour une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de l'acte notarié documentant le renouvellement

du capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg - Mémorial C - et il pourra être renouvelé par une assemblée générale des actionnaires pour ces actions du capital social autorisé qui n'auront pas été jusqu'alors émises par le conseil d'administration."

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.055.687
- contre: 40.183
- abstention: 719.388

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et ratifier, dans la mesure nécessaire, toutes les émissions de nouvelles actions décidées par le conseil d'administration sur la base de l'autorisation accordée par ce dernier en vertu de l'Article 5 mentionné au point précédent de l'agenda.

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.058.494
- contre: 37.533
- abstention: 719.231

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et ratifier, dans la mesure nécessaire, toutes les modifications des Statuts de Millicom décidées par l'assemblée générale des actionnaires le 29 mai 2007 et documentées dans un acte notarié du 3 juillet 2007.

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 56.770.220
- contre: 4.325.807
- abstention: 719.231

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui devra avoir lieu le dernier mardi du mois de mai de chaque année, à 10.00 heures, à partir de l'assemblée générale annuelle de 2010 et par conséquent, modifier l'Article 19 - Assemblée générale annuelle - des Statuts de Millicom en conséquence.

Ledit Article 19 devra ainsi être énoncé tel quel:

"L'assemblée générale annuelle se réunit au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures pour l'année 2009, et à 10.00 heures pour les années suivantes. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.093.437
- contre: 18.350
- abstention: 703.471

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de Millicom et par conséquent l'Article 3 - Objet - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "L'objet pour lequel la société est constituée est de s'engager dans toute opération relevant directement ou indirectement de l'acquisition de participations dans toute entreprise commerciale, y compris, mais sans que cette énumération soit limitative, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de toute entreprise, et de s'engager dans toutes autres opérations dans lesquelles une société de droit luxembourgeois peut s'engager.

La Société peut, en relation avec l'objet susmentionné, (i) acquérir ou vendre par la souscription, l'achat, l'échange ou tout autre procédé, des actions ou obligations ou tout autre instrument financier représentant des droits de propriété, créances ou actifs émis par, offerts ou vendus au public ou à un émetteur privé, (ii) émettre des instruments de dette et émettre des droits attachés aux actions et obligations mentionnés ci-dessus ou aux instruments financiers, et (iii) accorder tout type d'assistance directe ou indirecte, sous toute forme, à ou pour le bénéfice de succursales, filiales, ou tout autre type de société dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation, y compris de manière non-exhaustive des prêts, garanties, facilités de crédit, assistance technique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières et accomplir toute autre activité qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social susmentionné."

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 60.530.577

- contre: 545.450
- abstention: 739.231

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier également les Statuts de Millicom comme suit:

8.1 L'Assemblée décide de modifier le sixième paragraphe de l'Article 6 - Actions - des Statuts de Millicom en supprimant la référence à l'Article 7"; le sixième paragraphe de l'Article 6 devra en conséquence être énoncé comme suit: "Les actions seront transférables librement."

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.796.631
- contre: 18.350
- abstention: 277

8.2 L'Assemblée décide de modifier également l'Article 6 - Actions - des Statuts de Millicom en ajoutant le paragraphe suivant à la fin de l'Article: "Comme requis par la loi luxembourgeoise relative aux obligations de transparence du 11 janvier 2008 (la "Loi Transparence"), toute personne qui acquiert ou dispose des actions dans le capital de la Société est tenue de notifier le conseil d'administration de la Société le pourcentage d'actions détenues par la personne concernée suite à l'acquisition ou la cession, lorsque ce pourcentage atteint, passe au-dessus ou en dessous des seuils mentionnés par la Loi Transparence. Selon la Loi Transparence, ce qui précède s'applique aussi au seul droit d'acquérir ou de céder ou d'exercer des droits de vote dans chacun des cas auxquels la Loi Transparence fait référence. Selon cet Article, les conditions de la Loi Transparence s'appliquent aussi quand le pourcentage mentionné atteint, passe au-dessus ou en dessous de 3%. Les sanctions édictées par l'article 28 de la Loi Transparence s'appliquent à toute violation de l'obligation susmentionnée, y inclus par rapport au seuil de 3%."

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 49.540.866
- contre: 12.274.272
- abstention: 120

8.3 L'Assemblée décide de modifier l'Article 7 - Conseil d'administration - des Statuts de Millicom par l'insertion de la phrase suivante après le second paragraphe en vigueur: "Quand une personne morale sera nommée administrateur (la "Personnalité Morale"), la Personne Morale devra désigner une personne physique (représentant permanent) qui devra représenter la personne morale comme dirigeant unique ou comme membre du conseil conformément à l'article 5\bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée".

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.812.331
- contre: 2.807
- abstention: 120

8.4 L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 8 - Réunions du Conseil d'administration - des Statuts de Millicom en remplaçant celui-ci par le texte suivant: "Le conseil d'administration devra nommer un président (le "Président") parmi ses membres et pourra choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être administrateur, et qui sera responsable de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des résolutions adoptées aux assemblées générales des actionnaires".

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.812.331
- contre: 2.807
- abstention: 120

8.5 L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 8 - Réunions du Conseil d'administration - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "Une telle convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à l'occasion de la réunion et s'ils précisent qu'ils ont été dûment informés, et d'avoir eu pleine connaissance de l'agenda de la réunion. La nécessité d'une convocation peut être supprimée si les membres y consentent par écrit, que ce soit par un original, un fax, ou un e-mail auquel une signature électronique (valable selon le droit luxembourgeois) est jointe, de chaque membre du conseil d'administration. Une convocation écrite séparée ne sera pas requise pour les réunions qui sont tenues à des moments et des lieux déterminés dans une annexe adoptée antérieurement par une résolution du conseil d'administration".

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.796.631
- contre: 18.507

- abstention: 120

8.6 L'Assemblée décide de modifier le septième paragraphe de l'Article 8 - Réunions du Conseil d'administration - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "Tout membre du conseil d'administration peut agir à n'importe quelle réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, que ce soit par un original, un fax, ou un courriel auquel une signature électronique (valable selon le droit luxembourgeois) est jointe, un autre administrateur comme son mandataire".

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.812.331

- contre: 2.807

- abstention: 120

8.7 L'Assemblée décide de modifier le dixième paragraphe de l'Article 8 - Réunions du Conseil d'administration - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil d'administration pourra aussi être adoptée en cas d'urgence ou si d'autres circonstances exceptionnelles le justifient. Une telle résolution devra consister en un ou plusieurs documents contenant la résolution et signée, manuellement ou électroniquement par le procédé de signature électronique (valable selon le droit luxembourgeois), par chaque administrateur. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature."

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.812.331

- contre: 2.807

- abstention: 120

8.8 L'Assemblée décide de modifier le onzième paragraphe de l'Article 8 - Réunions du Conseil d'administration - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "Chaque administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire par lequel (i) les administrateurs présents à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent entendre et parler à chacun d'entre eux, (iii) la transmission de la réunion est réalisée de façon ininterrompue et (iv) les administrateurs peuvent débattre comme il se doit, et participent à une réunion par tout moyen qui équivaut à une présence physique à la réunion. Une réunion du conseil d'administration tenue par de tels moyens de communication sera réputée avoir été tenue à Luxembourg". Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.812.331

- contre: 2.807

- abstention: 120

8.9 L'Assemblée décide de modifier l'Article 11 - Délégation de Pouvoirs - des Statuts de Millicom en supprimant le dernier paragraphe de celui-ci.

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 56.466.773

- contre: 4.082.154

- abstention: 1.266.331

8.10 L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'Article 21 - Procédure, Vote - des Statuts de Millicom en le remplaçant par le texte suivant: "Un actionnaire peut agir à une Assemblée Générale en nommant une autre personne qui ne doit pas nécessairement être actionnaire comme son mandataire, par écrit, que ce soit par un original, un fax, ou un courriel auquel une signature électronique (valable selon le droit luxembourgeois) est jointe".

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.812.488

- contre: 2.650

- abstention: 120

8.11 L'Assemblée décide de modifier l'Article 21 - Procédure, Vote - des Statuts de Millicom en insérant le paragraphe suivant après le troisième paragraphe actuel: "Les actionnaires ont la possibilité de voter par écrit (par le biais de bulletins de vote) sur les résolutions soumises à l'assemblée des actionnaires à la condition que les bulletins de vote écrits incluent (i) le nom, le prénom, l'adresse et la signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera ce droit, (iii) l'agenda tel qu'indiqué dans la convocation écrite (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'agenda. Afin d'être pris en compte, les bulletins de vote originaux doivent être reçus par la Société dans un délai décidé par le conseil d'administration ou, en l'absence d'un délai prévu par le conseil d'administration, au moins 72 (soixante-douze) heures avant l'assemblée des actionnaires en question".

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.781.028

- contre: 18.350

- abstention: 15.880

8.12 L'Assemblée décide de modifier le sixième paragraphe de l'Article 21 - Procédure, Vote - des Statuts de Millicom en le remplaçant la cinquième phrase dudit paragraphe par le texte suivant: "A l'occasion de ces deux réunions, les résolutions, afin d'être valables, doivent être prises par un vote adopté à la majorité des deux-tiers."

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.776.728

- contre: 38.410

- abstention: 120

8.13 L'Assemblée décide de modifier l'Article 21 - Procédure, Vote - des Statuts de Millicom en supprimant les deux derniers paragraphes de celui-ci.

Cette résolution a recueilli les votes suivants:

- en faveur: 61.253.928

- contre: 18.350

- abstention: 542.980

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire présent ou représenté ne demandant la parole, la séance a été levée à 11.30 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à Millicom en raison du présent acte sont évalués à 2.800,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SWENNINGSSON, J-M.SCHMIT, C.GILLESPIE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6857. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009033073/206/742.

(090037510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

SVF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SVF Participations SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032333/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07267. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Codebi, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.349.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032326/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08650. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090035587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

AFD Saint Martin C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 851.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.940.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009032324/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06522. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090035590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

KKR International Flooring 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 120.167.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009032322/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01158. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090035595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Weigand S.A., Société Anonyme,
(anc. Weigand Holding S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 67.288.

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WEIGAND HOLDING S.A.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg le 17 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 10 février 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu pardevant le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, le 11 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 966 du 19 septembre 2002. La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67288.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social.
- 2) Modification subséquente des articles 1^{er} premier alinéa, 2 et 11 des statuts de la société.
- 3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer aux articles 1^{er} alinéa 1^{er}, 2 et 11 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . alinéa 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de WEIGAND S.A."

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

" **Art. 11.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2009. LAC/2009/7304. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009033012/5770/68.

(090037784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Fuussekaul Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 92.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009032314/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 23 février 2009, réf. DSO-DB00237. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090035767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Peintures Mousel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 19, Um Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 94.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009032313/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 23 février 2009, réf. DSO-DB00225. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090035761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

SK Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.342.525,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.454.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 10 décembre 2008

1. Le siège social de la Société est transféré au 12F, rue Guillaume Kroll à L- 1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2008.

2. Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Gérants comme suit:

- Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L- 2086 Luxembourg

- Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L- 2086 Luxembourg

Fait à Luxembourg le 10 décembre 2008.

SK PARTICIPATION S.à r.l.

C. BITTERLICH / I. SCHUL

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009031773/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Viatrix Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.856.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.533.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032246/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01071. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Babcock & Brown Residential Property Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.922.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.12.2008.

Babcock & Brown European Investments S.à r.l.

Mark DUNSTAN / Caroline BONALD

Manager / Manager

Référence de publication: 2009032171/8106/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05821. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Chimtex S.A., Société Anonyme,

(anc. Rainforest Holding S.A.).

Siège social: L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 23.528.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "Rainforest Holding S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 23.528, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald NEUMAN, alors de résidence à Bascharage, le 20 novembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 387 de 1985, page 17.507. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant le 6 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1506 du 18 juin 2008. La Société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.528.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée prive, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Geert DIRKX, employé privé, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante-quatre mille (64.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la Société en CHIMTEX S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

2. Transfert du siège social de la Société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 66, rue Marie-Adelaïde, L-2128 Luxembourg;
3. Modification de l'objet social de la Société en ajoutant un nouveau premier alinéa à l'article 4 des statuts de la Société;
4. Démissions des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes de la société et décharge;
5. Nomination d'un administrateur unique et d'un nouveau commissaire aux comptes;
6. Modification conséquente de l'article 6 et de l'article 11, premier alinéa des statuts de la Société;
7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de "RAINFOREST HOLDING S.A." en "CHIMTEX S.A."

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La Société est une société anonyme luxembourgeoise dénommée CHIMTEX S.A."

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 66, rue Marie-Adelaïde, L-2128 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet de la société et par conséquent d'ajouter un nouveau premier alinéa à l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4. (nouveau 1^{er} alinéa)**. La Société a pour objet l'achat et la vente, la fabrication et la transformation de tous produits chimiques destinés à l'industrie de textile, de tannerie et de l'acier."

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide d'accepter les démissions des membres actuels de la Société, à savoir:

- 1) Monsieur Pieter VAN NUGTEREN;
- 2) Lux Business Management S. à r.l.; et
- 3) Lux Konzern S. à r.l..

L'Assemblée générale accepte également la démission de la Société CO-VENTURES S.A., de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat.

Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires au poste d'administrateur unique de la Société jusqu'à l'Assemblée générale de la Société qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009:

Monsieur Thierry KOHNEN, né à Verviers (Belgique), le 22 juin 1972, avec adresse professionnelle au 66, rue Marie-Adelaïde, L-2128 Luxembourg.

L'Assemblée générale décide de nommer Kohnen & Associés S. à r.l., avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie Adelaïde et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190, au poste de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'Assemblée générale de la société qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'Assemblée générale constate que la Société n'a plus qu'un administrateur unique et de ce fait l'article 6 et l'article 11, premier alinéa des statuts de la Société seront modifiés et auront la teneur suivante:

" **Art. 6**. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et les commissaires réunis ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administration est de six ans."

" **Art. 11**. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes

ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, I. Dias, G. Dirkx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civile, le 4 février 2009. Relation: LAC/2009/4397. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009033011/5770/99.

(090037652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Europa Cobalt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.731.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "Europa Cobalt S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115731, incorporated by a deed drawn up on 30 March 2006 by a deed of the undersigned notary, which was published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1249 dated 28 June 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended by a notarial deed on 11 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 649 dated 19 April 2007.

The meeting is presided by Mr. Eric BIREN, company director, residing professionally at 43, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary, Ms. Maud MARTIN, private employee, residing professionally at 68-70, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elects as scrutineer, Mr. Gilles FRANÇOIS, private employee, residing professionally at 68-70, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg (the "Scrutineer").

The Chairman requests the notary to act that:

I.- The Shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here appended to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, that all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the issued share capital of the Company with an amount of one hundred and fifty Euro (EUR 150.-) in order to raise it from its current amount of sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 67.500.-) to sixty-seven thousand six hundred and fifty Euro (EUR 67.650.-), by contribution in cash, by creating and issuing six (6) new G Shares with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Subscription and payment.

3. Modification of Article 6 of the Articles of incorporation.

After examining the agenda, the following resolutions were taken:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company with an amount of one hundred and fifty Euro (EUR 150.-) in order to raise it from its current amount of sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 67.500.-) to sixty-seven thousand six hundred fifty Euro (EUR 67.650.-), by contribution in cash, by creating and issuing six (6) new G Shares with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The six (6) new shares have been subscribed by "Europa Real Estate II US S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, whose office is at L-2320 Luxembourg 43 Boulevard de la Pétrusse and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.096, represented by Mr Eric BIREN, previously named and are fully paid in by a contribution in cash of an amount one hundred and fifty Euro (EUR 150.-).

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation has been modified as follows:

Art. 6. Capital. The capital is set at sixty-seven thousand six hundred and fifty Euro (EUR 67,650.-), represented by:

- one thousand eight hundred and ninety-seven (1,897) ordinary class A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each ("A Shares");
- one (1) ordinary class B share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each ("B Shares");
- two hundred and seventy (270) ordinary class C shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each ("C Shares");
- two hundred and seventy (270) ordinary class D shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each ("D Shares");
- forty (40) ordinary class E shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each ("E Shares");
- forty (40) ordinary class F shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each ("F Shares");
- one hundred and eighty-eight (188) ordinary class G shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each ("G Shares");

The A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares and G Shares shall together be referred to as the "Shares".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résident à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de la société "Europa Cobalt S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 43, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115731, créée par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1249 du 28 juin 2006 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 649 du 19 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, dont la résidence professionnelle est au 43, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg (le "Président").

Le Président nomme en tant que secrétaire Madame Maud MARTIN, employée privée, dont la résidence professionnelle est au 68-70, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles FRANÇOIS, employé privé, dont la résidence professionnelle est au 68-70, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg (le "Scrutateur").

Le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les Associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire seront annexées au présent acte et enregistrées avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les toutes parts sociales, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent cinquante Euros (EUR 150,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-sept mille cinq cents Euros (EUR 67.500,-) à soixante-sept mille six cent cinquante Euros (EUR 67.650,-), par un apport en numéraire, par la création et l'émission de six (6) nouvelles Parts Sociales G d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification de l'article 6 des statuts.

Après l'examen de l'ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent cinquante Euros (EUR 150,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-sept mille cinq cents Euros (EUR 67.500,-) à soixante-sept mille six cent cinquante Euros (EUR 67.650,-), par un apport en numéraire, par la création et l'émission de six (6) nouvelles Parts Sociales G d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les six (6) nouvelles parts sociales sont souscrites par "Europa Real Estate II US S.à r.l.", société à responsabilité limitée, créée et existant conformément aux lois du Luxembourg dont le siège social est à L-2320 Luxembourg, 43 Boulevard de la Pétrusse et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.096, représentée par Monsieur Eric BIREN, prénommé et sont entièrement libérées par un apport en numéraire de cent cinquante Euros (EUR 150,-).

Les autres associés ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été produite devant le notaire instrumentant qui l'a expressément admise.

Deuxième résolution

En conséquence l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à soixante-sept mille six cent cinquante Euros (EUR 67.650,-), représenté par:

- mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (1.897) parts sociales ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ("Parts Sociales A");

- une (1) part sociale ordinaire de la catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) ("Part Sociale B");

- deux cent soixante-dix (270) parts sociales ordinaires de la catégorie C ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ("Parts Sociales C");

- deux cent soixante-dix (270) parts sociales ordinaires de la catégorie D ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ("Parts Sociales D");

- quarante (40) parts sociales ordinaires de la catégorie E ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ("Parts Sociales E");

- quarante (40) parts sociales ordinaires de la catégorie F ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ("Parts Sociales F");

- cent quatre-vingt-huit (188) parts sociales ordinaires de la catégorie G ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ("Parts Sociales G")

Les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C, les Parts Sociales D, les Parts Sociales E, les Parts Sociales F et les Parts Sociales G font ensemble référence aux "Parts Sociales".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, lesdites parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. BIREN, M. MARTIN, G. FRANÇOIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 janvier 2009. Relation: EAC/2009/361. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 04 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009033024/239/159.

(090037789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

**StuRe S.A., Société Anonyme,
(anc. Olle Olsson Reinsurance).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.876.

In the year two thousand eight, on the twenty seventh day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the limited liability company OLLE OLSSON REINSURANCE, with registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 31.876, incorporated by a deed received by Maître Joseph KERSCHEN, notary, residing in Luxembourg-Eich, on October 13, 1989, published in the Mémorial C number 85 on March 19, 1990 (hereinafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting was presided by Mr. Berndt Kockum, Risk Manager, residing professionally at Sturegatan 10, Stockholm, Sweden.

The chairman appointed as secretary Mr. Johan Norström, legal counsel, residing professionally at Sturegatan 10, Stockholm, Sweden.

The meeting elected as scrutineer Mr. Michel BULACH, Avocat à la Cour, residing professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, the members of the board and the notary, deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The Chairman declared and asked the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the sole shareholder representing the full amount of the share capital of SEK 12,000,000.- (twelve million of Swedish kronor) is validly represented at the meeting. The shareholder, who has been duly informed of the agenda of the present meeting, has consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Change of the name of the Company to StuRe S.A;
2. Amendment of the article 1 of the articles of association of the Company;
3. Resignation of Mr. Per OLSSON, Mr. Thomas MATSSON and Mr. Bengt PENDE from their mandates as directors of the Company and granting of temporary discharge for the execution of their mandates as directors of the Company;
4. Appointment of the new directors of the Company;
5. Miscellaneous.

The meeting, having approved the Chairman's statements and having been validly constituted and convened, has deliberated and has taken the following resolutions with immediate effect:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company into "StuRe S.A."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company.

Consequently, Article 1 of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

"There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created, a corporation under the name of "StuRe S.A".

Third resolution

The sole shareholder of the Company acknowledges the resignation of Mr. Per OLSSON, Mr. Thomas MATSSON and Mr. Bengt PENDE from their mandates as directors of the Company with effect as from the date of the present resolutions and grants them temporary discharge for the execution of their mandates as directors of the Company, being understood that full discharge will be granted at the time the Company's sole shareholder will approve the Company's accounts for the financial year ended December 31, 2008, provided that such audited accounts contain no element preventing such a discharge.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to appoint, in replacement of Mr. Per OLSSON, Mr. Thomas MATSSON and Mr. Bengt PENDE, the following as new directors of the Company with effect as from the date of the present resolutions and for a period ending at the next annual general meeting of the Company to be held in 2009 in relation to the accounts for the financial year ending December 31, 2008:

- (i) Mr. Johan Gyllenhoff, born on 9 July 1962 in Umeå, Sweden, residing at Karlavägen 14 A, Stockholm, Sweden,
- (ii) Mr. Jonas Florinus, born on 13 August 1966 in Västerås, Sweden, residing at Västmannagatan 22, Stockholm, Sweden,
- (iii) Mr. Berndt Kockum, born on 6 July 1947 in Växjö, Sweden, residing at Fleminggatan 15, Stockholm, Sweden, and
- (iv) Mr. Thomas Wrande, born on 27 February 1950 in Enskede, Sweden, residing at Almedalsvägen 11, Dalarö, Sweden.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme OLLE OLSSON REINSURANCE, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.876, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph KERSCHEN, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 13 octobre 1989, publié au Mémorial C numéro 85 du 19 mars 1990 (ci-après la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Mr. Berndt Kockum, Risk Manager, demeurant professionnellement à Sturegatan 10, Stockholm, Suède.

Le Président nomme comme secrétaire Mr. Johan Nordström, avocat, demeurant professionnellement à Sturegatan 10, Stockholm, Suède.

L'assemblée élit comme scrutateur Mr. Michel Bulach, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'actionnaire unique représentant l'ensemble du capital social soit SEK 12.000.000 (douze millions de couronnes suédoises) est représenté valablement à l'assemblée. L'actionnaire unique, qui a été valablement informé de l'ordre du jour de la présente assemblée, a consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée fut le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en StuRe S.A.;
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société;
3. Démission de Mr. Per OLSSON, Mr. Tomas MATSSON et Mr. Bengt PENDE de leur fonction d'administrateurs de la Société et octroi d'une décharge temporaire pour l'exécution de leurs mandats d'administrateurs de la Société;
4. Nomination des nouveaux administrateurs de la Société.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer le nom de la Société en "StuRe S.A."

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société devra désormais être lu comme suit:

"Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "StuRe S.A."."

Troisième résolution

L'actionnaire unique de la Société prend acte de la démission de Mr. Per OLSSON, Mr. Tomas MATSSON et Mr. Bengt PENDE de leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet à la date des présentes résolutions et leur donne décharge temporaire pour l'exécution de leurs mandats d'administrateurs de la Société, étant entendu que la pleine décharge leur sera accordée lorsque l'actionnaire unique de la Société approuvera les comptes de la Société pour l'exercice au Décembre 31, 2008, sous réserve que lesdits comptes audités ne contiennent pas d'élément faisant obstacle à une telle décharge.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de nommer, en remplacement de Mr. Per OLSSON, Mr. Thomas MATSSON and Mr. Bengt PENDE, les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet à la date des présentes résolutions et pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2009 relative aux comptes de l'exercice financier se terminant au 31 Décembre 2008:

- (i) Mr. Johan Gyllenhoff, né le 9 juillet 1962 à Umeå, Suède, résidant à Karlavägen 14 A, Stockholm, Suède,
- (ii) Mr. Jonas Florinus, né le 13 août 1966 à Västerås, Suède, résidant à Västmannagatan 22, Stockholm, Suède,
- (iii) Mr. Berndt Kockum, né le 6 juillet 1947 à Växjö, Suède, résidant à Fleminggatan 15, Stockholm, Suède, et
- (iv) Mr. Thomas Wrande, né le 27 février 1950 à Enskede, Suède, résidant à Almedalsvägen 11, Dalarö, Suède.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

La lecture ayant été faite aux membres du bureau, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B.Kockum, J. Norström, M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48164. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009033015/5770/138.

(090037620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Credit Suisse Money Market Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 36.832.

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth of February.

Before us Maître Carlo WERSANDT residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of "Credit Suisse Money Market Fund Management Company", with registered office in Luxembourg, R.C.S. B Number 36 832 (the Corporation), incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, dated May 15, 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 252 of June 22, 1991. The articles of incorporation of the Corporation (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated 20 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 568 of 17 March, 2006.

The meeting is presided by Mr Germain Trichies, Director, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Jacqueline SIEBENALLER, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The meeting elects as scrutineer Mr. Daniel BREGER, Officer, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five hundred (500) shares with no par value, representing the entire corporate capital of three hundred thousand

(300,000.-) Swiss francs of the Corporation are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list has been checked by the scrutineer.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time to the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Waiving of notice right;

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of CHF 1,600,000.- (one million six hundred thousand Swiss Francs), so as to raise it from its current amount of CHF 300,000.- (three hundred thousand Swiss Francs) to CHF 1,900,000.- (one million nine hundred thousand Swiss Francs).

3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions;

4) Miscellaneous

After the foregoing has been approved by the shareholders, the following resolutions have been taken by unanimous vote:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed of the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company without issue of new shares, so as to raise it from its current amount of CHF 300,000.- (three hundred thousand Swiss Francs) to CHF 1,900,000.- (one million nine hundred thousand Swiss Francs) by a contribution in cash of an amount of CHF 1,600,000.- (one million six hundred thousand Swiss Francs).

Payment

The amount of the increase of capital by an amount of CHF 1,600,000.- (one million six hundred thousand Swiss Francs) has been entirely paid up in cash by the existing shareholders in proportion to their shareholding, so that the amount of CHF 1,600,000.- (one million six hundred thousand Swiss Francs) is from now on at the free and entire disposal of the company; proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in cash having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article five of the Company's articles of association to read as follows:

Art. 5. The corporate capital is set at one million nine hundred (1,900,000.-) Swiss Francs divided into 500 shares issued in registered form without indication of a nominal par value, all fully paid up."

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the German translation:

Im Jahre zweitausendneun, den vier und zwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Credit Suisse Money Market Fund Management Company", mit Sitz in Luxemburg, R.C.S. Nummer B 36 832 (die "Gesellschaft"), gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Maître Reginald NEUMAN, damals mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 15. Mai 1991, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 252 vom 22. Juni 1991, veröffentlicht wurde, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") wurde mehrmals geändert und zuletzt durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Maître Paul BETTINGEN mit Amtssitz in Niederanven am 20. Februar 2006, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 568 vom 17. März 2006, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Germain TRICHIES, "Director", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Frau Jacqueline SIEBENALLER, "Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Daniel Breger, "Officer", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die fünfhundert (500) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von dreihunderttausend (300.000,-) Schweizer Franken der Gesellschaft darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Die Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger "ne varietur" Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Verzicht auf die gesetzlich vorgeschriebene Einladung zur Generalversammlung
- 2) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 1.600.000 Schweizer Franken um es von seinem jetzigen Stand von 300.000 Schweizer Franken auf 1.900.000 Schweizer Franken zu erhöhen,.
- 3) Änderung von Artikels 5, Abs. 1 der Satzungen um den vorhergehenden Beschlüssen Rechnung zu tragen.
- 4) Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Es wird einstimmig beschlossen auf das Recht zu verzichten vorgängig zu dieser Generalversammlung eingeladen zu werden. Die Aktionäre bestätigen ausreichend über die Agenda dieser Generalversammlung informiert zu sein und sich daher als rechtsgültig eingeladen zu betrachten.

Zweiter Beschluss

Es wird einstimmig beschlossen das ausgegebene und gezeichnete Kapital der Gesellschaft um eine Million sechshunderttausend Schweizer Franken (1.600.000 CHF) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Stand von dreihundert tausend Schweizer Franken (300.000 CHF) auf eine Million neunhundert tausend Schweizer Franken (1.900.000 CHF) zu erhöhen, ohne Neuschaffung von Aktien.

Einzahlung

Der Betrag der Kapitalerhöhung in Höhe von einer Million sechshundert tausend Schweizer Franken (1.600.000 CHF) wurde in seiner Gesamtheit und in bar von den aktuellen Aktionären im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien einbezahlt, so dass die Summe von einer Million sechshundert tausend Schweizer Franken (1.600.000 CHF) von jetzt an der Gesellschaft zu Verfügung steht; der Beweis hierfür wurde dem unterzeichneten Notar erbracht welcher dies ausdrücklich beurkundet.

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen den ersten Absatz von Artikel 5 zu entsprechend der vorhergehenden Beschlüsse zu ändern. Dieser Artikel lautet nun wie folgt:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million neunhundert tausend Schweizer Franken (1.900.000 CHF), eingeteilt in 500 Aktien ohne Nominalwert."

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der Erschienen in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Trichies, J. Siebenaller, D. Breger, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2009. LAC/2009/7363. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. März 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009033026/9127/138.

(090037566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Gran Ventana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.982.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on January 30th 2009, it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Mr. Niclas HAMMARSTRÖM as director of the board until the next annual general meeting;
- 2 To re-elect Mr. Peter ENGELBERG residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as director of the board until the next annual general meeting;
- 3 To re-elect Mr. Gilles WECKER residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as director of the board until the next annual general meeting;
- 4 To re-elect MODERN TREUHAND SA, situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 30 janvier 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Niclas HAMMARSTRÖM comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. De ré-élire Peter ENGELBERG, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
3. De ré-élire Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

4. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2009032090/1369/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08451. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

TSS Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.454,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.347.

In the year two thousand and nine, on the second day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

NOMURA FUND OF FUNDS GP LIMITED, a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office at 47, Esplanade, St Hélier, Jersey, JE1 ODB, Channel Islands, hereby represented by Mrs Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of (and acting in such capacity) "TSS Luxembourg I S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.137 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 10 July 2008, by Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1953, dated 9 August 2008 (page 93728) and whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been amended.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,454.- (ten thousand four hundred fifty four Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 80,000.- (eighty thousand Euro) to EUR 90,454.- (ninety thousand four hundred fifty-four Euro) by creating and issuing 10,454.- (ten thousand four hundred fifty-four) new shares (the "New Shares") having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and having the same rights as the existing shares, with a share premium of a total amount of EUR 9,046.- (nine thousand forty-six Euro), to be subscribed and fully paid (as well as the share premium) by contribution in cash.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the 10,454 (ten thousand four hundred fifty-four) New Shares of EUR 1.- (one Euro) each for a total subscription price of EUR 19,500.- (nineteen thousand five hundred Euro), whereof EUR EUR 10,454.- (ten thousand four hundred fifty-four Euro) as payment of the nominal value of the New Shares and EUR 9,046. - (nine thousand forty-six Euro) as payment of the share premium connected to the New Shares, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 19,500.- (nineteen thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate EUR 9,046.- (nine thousand forty-six Euro) out of the share premium paid in relation to the New Shares to the legal reserve account of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of the Company in order to reflect the preceding resolutions, which shall read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at ninety thousand four hundred fifty-four Euro (€ 90,454.-) represented by ninety thousand four hundred fifty-four (90,454) shares of one Euro (€ 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares").

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understand and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deuxième jour du mois de février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

NOMURA FUND OF FUNDS GP LIMITED, une limited partnership constituée sous les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 47, Esplanade, St Hélier, Jersey, JE1 ODB, Channel Islands, ici représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui par les autorités, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de (et agissant en cette capacité) "TSS Luxembourg I S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.137 et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte dressé le 10 juillet 2007 par Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1053, daté du 9 août 2008 (page 93728) et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été encore modifiés.

Adopte ici les résolutions suivantes conformément à l'article 13 des Statuts de la Société:

Première résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.454,-EUR (dix mille quatre cent cinquante-quatre Euros) afin de le porter de son montant actuel de 80.000,- EUR (quatre-vingt mille Euros) à 90.454,- (quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante-quatre Euros) par la création et l'émission de 10.454 (dix mille quatre cent cinquante-quatre) nouvelles Parts Sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune, ayant les mêmes droits que les Parts Sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 9.046,- EUR (neuf mille quarante-six Euros), qui seront souscrites et payées par un apport en numéraire (la prime d'émission également).

Souscription et libération

L'Associé Unique comme représenté ci-dessus déclare souscrire aux 10.454,- (dix mille quatre cent cinquante-quatre) Nouvelles Parts Sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune, pour un montant total de 19.500,- EUR (dix-neuf mille cinq cents Euros), dont 10.454,- EUR (dix mille quatre cent cinquante-quatre Euros) se rapportent à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales et 9.046,- EUR (neuf mille quarante-six Euros) à la prime d'émission attachée aux Nouvelles Parts Sociales, qui ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de telle sorte que la somme de 19.500,- EUR (dix-neuf mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer les 9.046,- EUR (neuf mille quarante-six Euros) représentant la prime d'émission payée par rapport aux Nouvelles Parts Sociales au compte de réserve légale de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui sera rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante-quatre Euros (90.454,- €) représenté par quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante-quatre (90.454) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- €) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés. Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi."

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même personne, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes pré-mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 février 2009. Relation: LAC/2009/4361. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 18 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009033078/211/119.

(090037680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

EMS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.996.142,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.255.

In the year two thousand and nine, the eleventh day of February,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of EMS Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the GrandDuchy of Luxembourg, having its registered office 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,400.- registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 141.255 (the "Company").

There appeared EMS Technologies - LXE, S.e.n.c., a société en nom collectif (General corporate partnership) to be incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, to have its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder");

Here represented by Emmanuel Natale, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,400 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 118,983,742 so as to raise it from its current amount of EUR 12,400.- to EUR 118,996,142 by the creation and the issuance of 118,983,742 new shares with a nominal value of EUR 1 each, subject to the payment of a global share premium;

2. Subscription, intervention and payment of the 118,983,742 new shares with a nominal value of EUR 1 each by a contribution in kind by EMS Technologies - LXE S.e.n.c.;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 118,983,742 (one hundred eighteen million nine hundred eighty-three thousand seven hundred forty-two Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,400.- to EUR 118,996,142 by the creation and the issuance of 118,983,742 new shares of the Company with a nominal value of EUR 1 each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 11,899,615 to be fully allocated to a non-distributable item of the balance sheet as legal reserve.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to the increase of capital by the Sole Shareholder by a contribution in kind consisting of:

- a receivable pursuant to a promissory note it holds against EMS Holdings S.à r.l. valued at EUR 21,933,009 (twenty-one million nine hundred thirty-three thousand and nine Euro) (the "Receivable");
- all the 100 common shares it owns in 990834 Ontario Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the federal laws of Canada, having its address at c/o EMS Technologies Canada Ltd., 400 Maple Grove Road, Ottawa, ON K2V 1B8, Canada and registered under number 000990834 ("Canada Inc."), representing 100% of the share capital of Canada Inc., valued at EUR 79,134,264,17 (seventy-nine million one hundred thirty-four thousand two hundred sixty-four Euro and seventeen cents) (the "Canadian Shares");
- all the 100 ordinary shares it owns in LXE Australia Pty Ltd, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Australia, having its registered office and principal place of business at Unit 1 2-6 Chaplin Drive Lane Cove NSW, Australia, registered under number ACN 090 597 078 ("LXE Australia"), representing 100% of the share capital of LXE Australia, valued at EUR 7,638.30 (seven thousand six hundred thirty-eight Euro and thirty cents) (the "Australian Shares");
- all the 14,534 shares it owns in LXE Belgium N.V., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Belgium, having its address at Generaal De Wittelaan 19-14, 2800 Mechelen, Belgium, registered under number 451.189.461 ("LXE Belgium"), representing 99.93% of the share capital of LXE Belgium, valued at EUR 3,365,432.79 (three million three hundred sixty-five thousand four hundred thirty-two Euro and seventy-nine cents) (the "Belgian Shares");
- all the 111,715 shares it owns in LXE France S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of France, having its address at 5 Promenade de la Bonnette, Parc des Barbanniers, 92632 Gennevilliers, France, registered with the Nanterre Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number 392 134 698 ("LXE France"), representing 100% of the share capital of LXE France, valued at EUR 2,258,643.84 (two million two hundred fifty-eight thousand six hundred forty-three Euro and eighty-four cents) (the "French Shares");
- the share it owns in LXE GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (limited liability Company) duly incorporated and validly existing under the laws of Germany, having its address at Karl-Heinz Beckurts Str. 13, 52428 Juelich, Germany, registered under number HRB 3756 ("LXE Germany"), representing 100% of the share capital of LXE Germany, valued at EUR 2,109,697.09 (two million one hundred and nine thousand six hundred ninety-seven Euro and nine cents) (the "German Share");
- 99% of the entire issued capital it owns in LXE Italia S.r.l., a società a responsabilità limitata (limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Italia, having its address at Largo Urnino snc - Pal. B - 00040 Pomezia (RM), Italy, registered with the Chamber of Commerce in Rome under number 0982321 ("LXE Italia"), valued at EUR 3,555,626.34 (three million five hundred fifty-five thousand six hundred twenty-six Euro and thirty-four cents) (the "Italian Holding");
- all the 400 shares it owns in LXE Netherlands B.V., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its address at Groenekanseweg 10, 3737 AG Groenekan, the Netherlands, registered with the trade register under number 30116530 ("LXE Netherlands"), representing 100% of the share capital of LXE Netherlands, valued at EUR 3,024,764.83 (three million twenty-four thousand seven hundred sixty-four Euro and eighty-three cents) (the "Netherlands Shares");
- all the 35,500 stock units it owns in LXE Nordics AB, a stock corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Sweden, having its address at Box 602, SE-182 16 Danderyd, state of Stockholms län, Österåker kommun, Sweden, ("LXE Sweden"), representing 100% of the capital of LXE Sweden, valued at EUR 11,743,114.78 (eleven million seven hundred forty-three thousand one hundred fourteen Euro and seventy-eight cents) (the "Swedish Stock Units");
- the 2 shares it owns in LXE Singapore Pte Ltd, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Singapore, having its address at 60 Alexandra Terrace #03-23, The Comtech Singapore 118502, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority (ACRA) under number 199907076E ("LXE Singapore"), representing

100% of the share capital of LXE Singapore, valued at EUR 907,429.45 (nine hundred and seven thousand four hundred twenty-nine Euro and forty-five cents) (the "Singapore Shares"); and

- all the 500,000 shares it owns in LXE (UK) Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its address at 2, Bishops Court, Lincolns Inn, Lincoln Road, Cressex Business Park, High Wycombe, Buckinghamshire HP12 3RE, the United Kingdom, registered under number 02896616 ("LXE UK"), representing 100% of the share capital of LXE UK, valued at EUR 2,843,737.24 (two million eight hundred forty-three thousand seven hundred thirty-seven Euro and twenty-four cents) (the "UK Shares").

(the Canadian Shares, the Australian Shares, the Belgian Shares, the French Shares, the German Holding, the Italian Holding, the Netherlands Shares, the Swedish Stock Units, the Singapore Shares, and the UK Shares are altogether hereafter referred to as the "Contributed Shares" and the Receivable and the Contributed Shares are hereafter referred to as the "Contributed Assets")

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 118,983,742 subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 11,899,615 to be fully allocated to a non-distributable item of the balance sheet as legal reserve, the whole being fully paid-up by the contribution of the Contributed Assets.

Evaluation

The value of the Contributed Assets is of EUR 130,883,357 (one hundred thirty million eight hundred eighty-three thousand three hundred fifty-seven Euro).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Contributed Assets are in registered form and are fully paid-up;
- (ii) it is the sole legal owner of the Contributed Assets;
- (iii) the Contributed Assets are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Assets are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Assets are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) Canada Inc., LXE Australian, LXE Belgium, LXE France, LXE Germany, LXE Italia, LXE Netherlands, LXE Sweden, LXE Singapore and LXE UK are duly organized and validly existing under their respective laws; and
- (vii) to its knowledge, Canada Inc., LXE Australian, LXE Belgium, LXE France, LXE Germany, LXE Italia, LXE Netherlands, LXE Sweden, LXE Singapore and LXE UK are not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder on the date hereof, which could lead to such court proceedings.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Gary B. Shell, Jaime Dorinio and Philippe Bechet, acting as managers of the Company, each of them represented here by Emmanuel Natale, by virtue of a power of attorney,

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Assets, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution having been fully carried out and the required payments made, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 118,996,142 (one hundred eighteen million nine hundred ninety-six thousand one hundred forty-two Euro) divided into 118,996,142 (one hundred eighteen million nine hundred ninety-six thousand one hundred forty-two) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,000 (six thousand Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze février,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise EMS Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché of Luxembourg, ayant un capital social de 12.400 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.255 (la "Société").

A comparu EMS Technologies - LXE, S.e.n.c., une société en nom collectif, (General corporate partnership), en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché of Luxembourg, (l'"Associé Unique");

ici représentée par Emmanuel Natale, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 12.400 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par leur mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 118.983.742 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.400 EUR à 118.996.142 EUR par la création et l'émission de 118.983.742 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, moyennant le versement d'une prime d'émission globale;

2. Souscription, intervention et paiement de 118.983.742 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR par apport en nature de EMS Technologies - LXE S.e.n.c.;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 118.983.742 EUR (cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent quarante-deux Euro) pour le porter de son montant actuel de 12.400 EUR à 118.996.142 EUR par la création et l'émission de 118.983.742 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, moyennant le versement d'une prime d'émission globale de 11.899.615 EUR devant être entièrement allouée à un poste non-distribuable du bilan en tant que réserve légale.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital par l'Associé Unique de 118.983.742 EUR (cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent quarante-deux Euro) par un apport en nature consistant en:

- une créance en vertu d'une reconnaissance de dette qu'il détient contre EMS Holdings S.à r.l. évaluée à 21.933.009 EUR (la "Créance");

- l'ensemble des 100 actions ordinaires qu'elle détient dans 990834 Ontario Inc. une société de droit canadien, ayant son siège social au c/o EMS Technologies Canada Ltd., 400 Maple Grove Road, Ottawa, ON K2V 1B8, Canada et enregistrée sous le numéro 000990834 ("Canada Inc."), représentant 100 % du capital social de Canada Inc., évalué à

79.134.264,17 EUR (soixante dix-neuf millions cent trente-quatre mille deux cent soixante-quatre euro et dix-sept cents) (les "Actions Canadiennes");

- l'ensemble des 100 actions ordinaires qu'elle détient dans LXE Australia Pty Ltd, une société de droit Australien, ayant son siège social et son principal établissement au Unit 1 2-6 Chaplin Drive Lane Cove NSW, Australie, enregistré sous le numéro ACN 090 597 078 ("LXE Australie"), représentant 100 % du capital social de LXE Australie, évalué à 7.638.30 EUR (sept mille six cent trente huit euro et trente cents) (les "Actions Australiennes");

- l'ensemble des 14.534 parts sociales qu'elle détient dans LXE Belgium N.V., une société de droit belge, ayant son siège social au Generaal De Wittelaan 19-14, 2800 Mechelen, Belgique, enregistré auprès du "H.R. Mechelen" sous le numéro 451.189.461 ("LXE Belgique"), représentant 99,93% du capital social de LXE Belgique, évalué à 3.365.432,79 EUR (trois million trois cent soixante-cinq mille quatre cent trente-deux euro et soixante-dix-neuf cents) (les "Parts Sociales Belges");

- l'ensemble des 111.715 parts sociales qu'elle détient dans LXE France S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 5 Promenade de la Bonnette, Parc des Barbanniers, 92632 Gennevilliers, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 392 134 698 ("LXE France"), représentant 100% du capital social de LXE France, évalué à 2.258.643,84 EUR (deux millions deux cent cinquante-huit mille six cent quarante-trois euro et quatre-vingt-quatre cents) (les "Parts Sociales Françaises");

- l'action qu'elle détient dans LXE GmbH, une société de droit allemand, ayant son siège social au Karl-Heinz Beckurts Str. 13, 52428 Juelich, Allemagne, enregistrée sous le numéro HRB 3756 ("LXE Allemagne"), représentant 100% du capital social de LXE Allemagne, évaluée à 2.109.697,09 EUR (deux millions cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix sept euro et neuf cents) ("Action Allemande");

- 99% de l'ensemble du capital qu'il détient dans LXE Italia S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social au Largo Urnino snc - Pal. B - 00040 Pomezia (RM) - Italie, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Rome sous le numéro 982321 ("LXE Italie"), évalués à 3.555.626,34 EUR (trois millions cinq cent cinquante-cinq mille six cent vingt-six euro et trente-quatre cents) (la "Participation Italienne");

- l'ensemble des 400 actions qu'elle détient dans LXE Netherlands B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social au Groenekansweg 10, 3737 AG Groenekan, Pays-Bas , enregistrée sous le numéro 30116530 ("LXE Pays-Bas"), représentant 100 % du capital social de LXE Pays Bas, évalué à 3.024.764,83 EUR (trois millions vingt-quatre mille sept cent soixante-quatre euro et quatre-vingt-trois cents) (les "Actions Hollandaises");

- l'ensemble des 35.500 actions qu'elle détient dans LXE Nordics A.B., une société de droit suédois, ayant son siège social au Box 602, SE-182 16 Danderyd, Suède, ("LXE Suède"), représentant 100 % du capital social de LXE Suède, évalué à 11.743.114,78 EUR (onze millions sept cent quarante-trois mille cent quatorze euro et soixante-dix-huit cents) (les "Actions Suédoises");

- les deux actions qu'elle détient dans LXE Singapore Pte Ltd, une société de droit de Singapour, ayant son siège social au 60 Alexandra Terrace #03-23, The Comtech Singapore 118502, enregistrée auprès du "Accounting and Corporate Regulatory Authority" (ACRA) sous le numéro 199907076E ("LXE Singapour"), représentant 100 % du capital social de LXE Singapour, évaluées à 907.429,45 EUR (neuf cent sept mille quatre cent vingt-neuf euro et quarante-cinq cents) (les "Actions Singapouriennes");et

- les 500.000 actions qu'elle détient dans LXE (UK) Limited, une société de droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Bishops Court, Lincolns Inn, Lincoln Road, Cressex Business Park, High Wycombe, Buckinghamshire HP12 3RE, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 02896616 ("LXE UK"), représentant 100% du capital social de LXE UK, évaluées à 2.843.737,24 EUR (deux millions huit cent quarante-trois mille sept cent trente-sept euro et vingt-quatre cents) (les "Actions Britanniques").

(la Créance, les Actions Canadiennes, les Actions Australiennes, les Parts Sociales Belges, les Parts Sociales Françaises, l'Action Allemande, la Participation Italienne, les Actions Hollandaises, les Actions Suédoises, les Actions Singapouriennes, et les Actions Britanniques sont ci après désignées comme les "Actifs Apportés" et l'apport des Actifs Apportés est ci après désigné comme l'"Apport")

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandant, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 118.983.742 EUR moyennant le versement d'une prime d'émission globale de 11.899.615 EUR devant être entièrement allouée à un poste non-distribuable du bilan en tant que réserve légale, l'ensemble étant entièrement libéré par l'Apport.

Évaluation

La valeur de l'Apport a été fixée à 130.883.757 EUR (cent trente millions huit cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante-sept Euro).

L'Apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur d'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Actifs Apportés sont nominatifs et entièrement libérés;
- (ii) il est seul propriétaire des Actifs Apportés;
- (iii) les Actifs Apportés sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Actifs Apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Actifs Apportés sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Canada Inc., LXE Australie, LXE Belgique, LXE France, LXE Allemagne, LXE Italie, LXE Pays Bas, LXE Suède, LXE Singapour et LXE UK sont dûment constituées et existent valablement dans leurs droits respectifs; et
- (vii) à sa connaissance, Canada Inc., LXE Australie, LXE Belgique, LXE France, LXE Allemagne, LXE Italie, LXE Pays Bas, LXE Suède, LXE Singapour et LXE UK ne font l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'Associé Unique à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Gary B. Shell, Jaime Doronio et Philippe Bechet, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Emmanuel Natale, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée comme gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Actifs Apportés, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 118.996.142 EUR (cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-seize mille cent quarante-deux Euro), divisé en 118.996.142 (cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-seize mille cent quarante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 6.000 (six mille Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Emmanuel Natale et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. LAC/2009/6067. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009033020/5770/301.

(090037212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.